

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 29 juillet 2026

Convocation : 23 juillet 2026 Date d'affichage : 23 juillet 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf juillet à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LÉGER /LA BUSSIERE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alvin BAMEY
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARIXON M. Dominique GIBBAUX
Commune de TRAMBLAY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Étaient excusés et représentés : M. Thierry IGONNET par M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Yann DELHOMME

**Travaux de détournement de canalisations d'assainissement et
d'eaux pluviales à Verosvres dans le cadre des travaux de mise à
2x2 voies de la RCEA**

**Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de
l'appel à projets DETR 2026**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de l'appel à projets commun DETR-DSIL 2026 de la Préfecture de Saône-et-Loire,

Présentation du projet : Dans le cadre du passage à 2 x 2 voie, l'emprise de la RCEA (RN 79) dans le secteur de VEROSVRES sera élargie vers l'Ouest. Un merlon part-bruit sera implanté côté village à l'Ouest après les voies. Par ailleurs, le pont sur la route de Hautecour sera modifié ainsi que la bretelle d'accès. Une canalisation gravitaire d'assainissement en PVC 200 permettant de raccorder le bourg de VEROSVRES à l'ouvrage de traitement (lagunage naturel) est située dans l'emprise des travaux et doit être détournée. Une canalisation gravitaire d'eaux pluviales en Béton DN 500 est dans l'emprise des travaux de la bretelle d'accès au pont et doit également être détournée.

L'objectif principal de ce projet est donc de détourner ces canalisations afin de les sortir de l'emprise du futur merlon, ainsi que de la future bretelle d'accès.

Coût global prévisionnel HT du projet : 320 000 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la communauté de communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			302 000.00 €	
Maîtrise d'oeuvre			18 000.00 €	
Bureau de contrôle technique			€	
Bureau coordination SPS			€	
Autres dépenses (à préciser)			€	
COÛT TOTAL PROJET			320 000.00 €	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	21/07/2026	En cours d'instruction	127 680.00 €	39.90 %
Etat - autre (DREAL)	08/01/2026	En cours d'instruction	192 000.00 €	60.00 %
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
Sous-Total financements publics			319 680.00 €	99.90 %
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			320.00 €	0.10 %
Sous-Total autofinancement			320.00 €	0.10 %
TOTAL FINANCEMENTS			320 000.00 €	100.00 %

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ADOpte** l'opération de Travaux de détournement de canalisations d'assainissement et d'eaux pluviales à Verosvres dans le cadre des travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA et **ARRÊTE** les

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-84

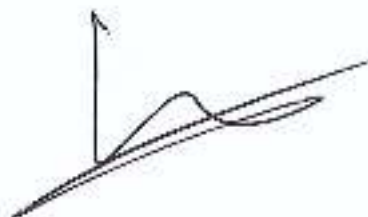
➤ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

➤ **AUTORISE** la présidente à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



REÇU EN PREFECTURE

le 03/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260729-2026_84-DE

DELIB 2026-84